

PRESENTATION DE LA FORMATION SUR LA RESPONSABILITE PENALE DES SOCIETES COMMERCIALES

1. Contexte de la formation

Le Parlement gabonais a adopté la loi n°006/2020 du 30 juin 2020 portant modification de la loi n° 042/2018 du 05 juillet 2019 portant Code Pénal de la République Gabonaise. Le nouveau code pénal confirme l'accroissement du risque pénal qui pèse sur les sociétés commerciales, en confirmant l'innovation majeure qui réside dans l'admission d'un principe général de responsabilité pénale des personnes morales. Il s'agit d'un véritable bouleversement car avant ce code, le principe de la responsabilité pénale des personnes morales, singulièrement des sociétés commerciales, n'était admis que dans des cas très limités. Seules les personnes physiques encouraient une responsabilité pénale généralisée. Désormais, à l'exception de l'Etat, toutes les personnes morales sont pénalement responsables, en application de la loi du 20 juin 2020 modifiant le code pénal de 1963. Parmi les personnes morales figurent notamment les sociétés commerciales. En application de la nouvelle loi, l'activité des sociétés commerciales peut être source de responsabilité pénale, indépendamment de la responsabilité pénale encourue par les dirigeants, personnes physiques.

2. Objectifs de la formation

Le séminaire vise à permettre aux dirigeants, cadres et salariés des sociétés commerciales de s'approprier le nouveau dispositif législatif afin de connaître l'étendue des risques de mise en jeu de la responsabilité pénale de la société commerciale, de ses cadres et dirigeants.

A cet objectif général s'ajoutent les objectifs spécifiques suivants :

- Renforcer les capacités opérationnelles des acteurs et praticiens au risque pénal encouru par les sociétés commerciales.
- Élaborer une stratégie de prévention à travers une cartographie des risques.
- Comprendre les règles de procédures nécessaires à l'engagement de la responsabilité pénale des sociétés commerciales, de ses dirigeants et responsables opérationnels.

3. Programme de la formation

Introduction : notion de risque pénal/ Cartographie, prévention et maîtrise des risques

Sous-thème : *La responsabilité pénale des sociétés commerciales*

Conclusion

- Brainstorming ;
- Mise à disposition des attestations de participation.

Le séminaire sera animé par les experts de JURIDAF GABON SA et de JURIDAF CAMEROUN SA, spécialistes de droit privé, des sciences criminelles et de droit processuel, à savoir :

- **Pr Etienne NSIE**, Agrégé de droit privé et de sciences criminelles, Conseil juridique inscrit, spécialiste du droit des affaires OHADA, Directeur Général de JURIDAF GABON SA, et expert-formateur à l'Ecole Régionale, Supérieure de Magistrature de l'OHADA (ERSUMA) ;
- **Pr Jean-Claude JAMES**, Agrégé de droit privé et de sciences criminelles, Conseil juridique inscrit, Directeur Général adjoint de JURIDAF GABON SA, ancien Juriste de Banque et expert-formateur à l'Ecole Régionale, Supérieure de Magistrature de l'OHADA (ERSUMA) ;
- **Pr Joseph FOMETEU**, Professeur titulaire de droit, Directeur Général de JURIDAF CAMEROUN SA, spécialiste de droit processuel, Directeur Général de JURIDAF CAMEROUN SA ;
- **Pr Grégoire JIOGUE**, Agrégé de droit privé et de sciences criminelles, Directeur Général adjoint de JURIDAF CAMEROUN SA.

4. Résultats attendus

A l'issue du séminaire, les participants doivent être en mesure de :

- Comprendre le sens et la portée des nouvelles dispositions du code pénal, du code de procédure pénale relatives à la responsabilité pénale des sociétés commerciales ;
- Identifier et évaluer le risque de responsabilité pénale encourue par les sociétés commerciales, et les moyens de prévenir et de réagir efficacement lorsque le risque pénal se réalise ;
- Mettre en œuvre une stratégie de gestion du risque pénal encouru par la société commerciale dont la responsabilité pénale est recherchée ;
- Identifier les peines pouvant être prononcées contre la société commerciale, ses dirigeants et les auteurs directs des infractions ;
- Maîtriser les règles procédurales ou processuelles induites par le nouveau dispositif législatif.

5. Public cible

Sont particulièrement concernés par la présente formation :

- Les dirigeants et cadres d'entreprises de tous secteurs d'activités ;
- Les responsables et collaborateurs des services contentieux et/ou juridiques des entreprises ;
- Les juristes de banques et établissements de crédit ou de microfinance ;
- Les responsables et collaborateurs des services d'audit interne et de la conformité ;
- Les commissaires aux comptes et comptables agréés ;
- Les avocats et conseils juridiques.

6. Date et lieu du séminaire de formation

Le séminaire de formation aura lieu le mercredi 13 décembre 2023 au Radisson BLU, de 8h 30 à 16h.

7. Coût de la formation

Les frais de participation au séminaire sont fixés à la somme de six cent mille (600 000) FCFA TTC par participant.

Ces frais, payables d'avance, comprennent :

- La participation au séminaire de formation ;
- La remise des documents ;
- L'accès à la pause - café et au déjeuner.

Chaque participant recevra, en outre, une attestation de participation au séminaire.